

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Delage, 21 juin 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (13)

Collation4p. (300r, 301r, 302v, 303r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Delage, 21 juin 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47420>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[21 juin 1873](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Delage](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Delage a informé Godin qu'il allait quitter la France pour rejoindre son père, déporté en Nouvelle-Calédonie. Godin prévient Delage qu'il pourrait avoir d'amers regrets en accomplissant le voyage sans s'être concerté avec son père. Godin a recueilli des informations sur les déportés : les déportés sur l'île des Pins jouissent d'une assez grande liberté relative, mais les outils font défaut pour cultiver la terre et construire des maisons, aussi sont-ils réduits à l'inactivité ; les colons sont livrés à eux-mêmes ; on y vit du travail de la terre et non de la plume. Godin avertit Delage que sa présence et celle de son frère aux côtés de son père serait une difficulté supplémentaire pour lui s'ils ne savaient vivre du travail de leurs mains.

Notes

- Lieu des destination : d'après l'index du registre de correspondance.
- Les communards condamnés à la déportation simple étaient déportés sur l'île des Pins en Nouvelle-Calédonie ; un Jean François Delage dit Liofort, géomètre et communard, père de cinq enfants né à Marle (Aisne) en 1813, fut déporté en 1872 (voir en ligne <https://maitron.fr/spip.php?article56921>, consulté le 25 décembre 2022).

## Mots-clés

[Conditions de travail](#), [Information](#)

Lieux cités

- [Île des Pins, Nouvelle-Calédonie \(France\)](#)
- [Nouvelle-Calédonie \(France\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Versailles 21 Juin 73

Monsieur Dolage .

J'ai reçue votre lettre du  
10<sup>me</sup> dans laquelle vous m'in-  
formez de votre intention de  
quitter le France, pour aller  
rejoindre votre père.

Je ne puis que vous féli-  
citer du sentiment qui vous  
anime , mais malgré cela  
j'aimerai devoir prêter atten-  
tion sur ce qui a été des  
épreuves , depuis votre lettre.

La détermination que vous  
prenez me paraît devoir  
être très-refléchie car elle  
est très grave .

Il est surtout en point

sur lequel j'attpelle  
votre attention. Si c'est  
la demande de votre père  
que nous alliez le rejoindre  
je n'ai pas l'observations  
sérieuses à vous faire sur  
votre départ. Mais si au  
contraire vous allez à la  
N<sup>e</sup> Calédonie sans que  
les choses soient concertées  
avec lui, si je ne vous dissai-  
mme pas que vous pour-  
riez nous ménager d'amer  
regrets, et sans doute être  
en sujet d'embarras et  
de peine pour votre père.  
Si au contraire il vous  
a donné lui-même des  
instructions si vous  
engage à considérer  
ma lettre comme non

avenue. Dans tous les cas  
voici les observations que  
j'ai à vous faire :

Déportés à l'île des pins  
possèdent d'une assez grande  
liberté relative, mais c'est  
un pays complètement nuiz  
de tout est à faire et où il  
paraît que l'administration  
n'a pas su faire arriver  
les choses nécessaires au  
colon. Les outils sont  
défaillant pour travailler la  
terre et pour construire de  
maisons, de sorte que le  
déporté verrait malgré ce  
qu'il fera d'inactivité  
vous ne perdrez sans doute  
pas de vue que chaque  
colon là-bas est abandonné  
à lui-même, obligé  
travailler pour ses propres

compte à créer tout ce  
qui est nécessaire à ses  
besoins. Ce n'est guère de  
la pluie qui va pour vivre  
là-bas, c'est surtout du  
travail de la terre. Il faut  
savoir remuer la pelle, la  
pioche et la bêche, se  
servir des outils tranchants;  
il faut enfin être l'ouvrier  
et artisan avant tout.

Votre présence et celle de  
votre frère auprès de votre per-  
re seraient qu'une difficulté  
de plus pour lui si vous  
ne seriez vivre du travail de  
vos mains, et déjà les  
gens qui veulent le faire  
ne le peuvent pas toujours  
faute d'outils et d'instru-  
ments. Méditez bien sur  
toutes ces choses et voyez si vous  
trouvez prudent de partir si